

Groupe de travail du 15 février 2010 La DGFIP s'intéresse enfin à la mission Amendes

Cette réunion était présidée par M. Jean-Marc FENET, Directeur adjoint au Directeur Général, chargé de la Fiscalité.

L'Administration avait communiqué les documents suivants :

- *Suivi des points évoqués au GT précédent : accès au compte fiscal, remise gracieuse, apurement des cotes prescrites éditions transférées au centre éditique de Lyon.*
- *Animation de réseau de recouvrement parle bureau GF 1 C*
- *Expérimentation PVe*
- *Évolutions informatiques en 2010.*

Un fort sentiment d'abandon de la mission ressenti par les agents et les comptables concernés.

En liminaire, la délégation F.O.-DGFIP a attiré l'attention de la Direction Générale sur le fort sentiment d'abandon de la mission ressenti par les agents et les comptables concernés. Malgré une augmentation forte de la charge de travail, l'Administration poursuit la réduction des effectifs, ne fait pas évoluer les applicatifs et ne communique pas sur l'avenir de cette mission. À titre d'exemple, la DGFIP ne se positionne pas en tant qu'acteur privilégié de la politique contre « la violence routière ».

F.O.-DGFIP a exigé que la Direction Générale annonce clairement ses projets structurant pour le réseau des postes amendes et expose un bilan des diverses expérimentations en cours à Toulouse, Bordeaux et à Rennes.

La réforme du réseau de recouvrement des amendes est devenue un sujet de post-fusion.

M. FENET, pour commencer les réponses au tour de table des organisations syndicales, a exprimé la satisfaction de la Direction Générale sur le fait que le dernier rapport de la Cour des comptes ne critique que marginalement les services de la DGFIP !!!

Il a ensuite exposé que les priorités du Directeur Général étant la création de services fusionnés, la réforme du réseau de recouvrement des amendes était devenu un sujet de post-fusion.

Aucune conclusion ne sera tirée des expérimentations avant que de nouveaux groupe de travail métiers n'aient permis de reprendre la réflexion sur les chaînes de process métiers.

Des expérimentations au résultat mitigé

Sur l'expérimentation du CAS de Toulouse, la Direction Générale considère que la visibilité n'est pas bonne. Le découpage est trop complexe et mêle compétence nationale et régionale selon les segments de l'activité. L'efficacité de ce type d'organisation n'est pas avérée au vu des résultats de 2009. Les taux de recouvrement sont en effet en léger reculs (- 0,11 %). Aucune extension ou généralisation n'est en conséquence prévue à ce jour.

L'expérimentation à Bordeaux sur les AMF Transports avancerait lentement et des contacts sont en cours avec les services de la Justice pour se doter des moyens juridiques nécessaires.

Enfin sur le site de Rennes, l'Administration concède au Syndicat que ce centre ne doit pas devenir un centre d'appel. Elle entend donc limiter à une moyenne de deux heures par jour de travail de téléopérateur.

Plusieurs millions d'euros d'amendes prescrites

F.O.-DGFIP a déploré que les réductions d'effectifs répétées aient contraint les postes amendes à privilégier le recouvrement sur les amendes N-1 au détriment des antérieurs et du traitement des retours. Tout ceci amène le montant des cotes prescrites à augmenter fortement, l'Administration n'a pas démenti le chiffre de 300 millions d'euros de créances prescrites avancé par F.O.. La fin de l'amnistie présidentielle s'est nettement faite sentir et le Syndicat a demandé à l'Administration de prévoir de toute urgence une procédure efficace d'apurement de toutes ces sommes prescrites, souvent sur les exercices ayant obtenu quitus du juge des comptes. Consciente des enjeux, la Direction Générale a dit réfléchir à une solution informatique.

Divergences sur le suivi de la mission

En réponse aux reproches faits par notre Syndicat sur un manque de suivi de cette mission par l'Administration, cette dernière a déclaré mettre tout en œuvre pour animer le réseau de recouvrement des amendes en créant une cellule d'animation spécifique centrale qui devra s'assurer que les problèmes rencontrés sur le terrain soient analysés et le cas échéant traduits par des demandes de maintenances informatiques, par exemple pour traiter plus efficacement les retours NPAI, pour obtenir et traiter dans AMD des renseignements sur les comptes bancaires, ou conduire la réflexion sur une politique nationale de remise gracieuse sans déposséder l'échelon local de leurs nécessaires marges de manœuvre...

F.O.-DGFIP est aussi intervenu, comme lors de chaque réunion consacrée au recouvrement, pour exiger que la DGFIP donne des directives pour utiliser systématiquement les services des Huissiers du Trésor. La Direction Générale s'y est engagée. Le Syndicat veillera localement à la traduction concrète et durable de cette intention.

Il faut maintenant que le Directeur Général démontre aux agents que la mission Amendes a toute sa place au sein des services de la DGFIP et que les pistes de réflexions esquissées lors de ce GT se concrétisent par des améliorations des conditions d'exercice de la mission.